

**International Model Forest Network Secretariat  
Secrétariat du Réseau international de forêts modèles**

**Guide d'établissement des forêts modèles**

Ébauche, 1<sup>er</sup> septembre 1999



Ottawa, Canada

Document 2 de 2

## Note à l'Annexe

Les textes ci-après forment le deuxième volet du document intitulé *Guide d'établissement des forêts modèles*, produit sous forme d'ébauche par le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles (SRIFM). Les informations qui suivent sont tirées de sources publiques sur les forêts modèles au Canada, au Mexique, en Russie et au Chili et tendent à étayer les observations et les points soulevés dans le Guide. Les informations ne sont pas exhaustives. Document d'introduction ou de référence pour la plupart des lecteurs, l'Annexe vise à vous renseigner davantage par des illustrations et des exemples. Elle porte exclusivement sur cinq aspects des forêts modèles :

- Annexe A : Structure, régie et prise de décision
- Annexe B : Organigrammes
- Annexe C : Listes des partenariats et des membres
- Annexe D : Activités menées dans le cadre de programmes et de projets
- Annexe E : Répertoire des sites Web

Les informations disponibles à faire figurer dans le Guide sont considérables et choisies avec soin afin de répondre aux intérêts et aux besoins des lecteurs. Le niveau de détail diffère pour chaque forêt modèle. La version finale du Guide devrait contenir un plus vaste échantillon d'informations ainsi qu'une section distincte sur les programmes et les projets afférents aux forêts modèles. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires et vos recommandations sur le contenu de l'Annexe.

SRIFM  
Mars 1999



## **Table des matières**

### **Annexe A : Structure, régie et prise de décision**

- 1) Forêt modèle de l'est de l'Ontario
- 2) Forêt modèle du lac Abitibi
- 3) Forêt modèle de Long Beach
- 4) Association de la forêt modèle McGregor (AFMM)
- 5) Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve

### **Annexe B : Organigrammes**

### **Annexe C : Liste des partenariats/membres**

### **Annexe D : Activités menées dans le cadre de programmes et de projets**

### **Annexe E : Répertoire des sites Web**

## **Annexe A : Structure, régie et prise de décision**

### **1) Forêt modèle de l'est de l'Ontario**

#### **Structure organisationnelle**

##### **Structure générale**

La forêt modèle est gérée par une société à but non lucratif de régime provincial appelée Groupe de la forêt de l'est de l'Ontario.

##### **Membres**

Les membres, clé de voûte du fonctionnement de la forêt modèle, sont placés au sommet de l'organisation. Ils élisent la plupart des administrateurs chargés des affaires de l'organisation. Peut devenir membre quiconque habite la forêt modèle, y possède un terrain ou s'y livre à des activités forestières.

##### **Membre de catégorie A : Organisation ou personne**

Quiconque habite la forêt modèle ou y possède un terrain. Des frais d'adhésion annuels sont imposés. Les membres de catégorie A ont voix délibérative. Un vote par membre est accordé (c.-à-d. si l'organisation est inscrite comme membre, elle n'a qu'un vote même si plus d'une personne en fait partie).

##### **Membre de catégorie B : Associé**

Quiconque ne répond pas aux conditions requises pour être membre des catégories A ou C. Les membres de catégorie B n'ont pas voix délibérative.

##### **Membre de catégorie C : Honoraire**

Est désigné par vote unanime lors d'une réunion ordinaire. Les membres de cette catégorie n'ont pas voix délibérative et sont exonérés des frais d'adhésion.

##### **Conseil d'administration**

Le programme était dirigé auparavant par neuf administrateurs selon les statuts et règlements de 1992. Six de ces administrations sont élus par les membres, trois sont choisis parmi trois importants partenaires de l'est de l'Ontario — le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO), le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA) et Papiers fins de spécialité Domtar (Domtar). Un poste d'administrateur sans droit de vote est occupé par le représentant des forêts modèles pour la province du Service canadien des forêts (SCF). Onze personnes ont occupé six postes d'administrateurs élus pendant la période quinquennale. Tous les administrateurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décision par consensus. Un changement est proposé pour la phase II : le représentant du SCF au Conseil d'administration deviendra un administrateur votant avec tous les droits et responsabilités qui se rattachent au poste.

##### **Groupe d'état-major**

Le Groupe d'état-major relève directement du directeur général. Celui-ci assume l'entière responsabilité de l'état-major et relève directement du Conseil d'administration.

##### **Comités permanents**

Les comités permanents du Conseil d'administration appuient celui-ci et offrent des possibilités de faire participer directement plus de personnes, car ils s'occupent de thèmes particuliers, font le point, déterminent les lacunes dans le programme et exécutent diverses tâches. Ils seront en place tout au long de la phase II et joueront un rôle consultatif permanent au sein du programme. Un administrateur siège à chaque comité pour assurer la liaison avec le Conseil d'administration. Les comités sont composés d'administrateurs et de spécialistes qui ne font pas partie du Conseil d'administration.

Les comités suivants seront formés pour la phase II :

### **Comité des communications**

Est chargé d'examiner et de commenter périodiquement les communications, l'éducation et les projets d'information du public sur la FMEO ainsi que les activités menées au niveau du Réseau canadien de forêts modèles; de fournir avis et apport concernant les aspects communications et transfert technologique de tous les projets; de donner des avis sur l'élaboration et l'examen des plans de communication annuels et sur leur mise en œuvre; de relever les possibilités qui s'offrent à la FMEO en ce qui concerne l'information du public, l'éducation, la communication, les relations publiques et les partenariats.

### **Comité de l'équité**

Est chargé de diriger les efforts de la FMEO pour favoriser l'équité (financière, politique et sociale); de fournir au Conseil d'administration avis et apport concernant l'équité; de donner des avis sur l'élaboration et l'examen des plans d'équité annuels et à long terme; de relever les possibilités d'équité qui s'offrent à FMEO.

### **Comité des sciences forestières**

Chargé de l'examen annuel des projets du point de vue des sciences forestières; de passer en revue le programme et d'en dégager les lacunes possibles; de donner des avis sur les projets à caractère scientifique; de fournir au Conseil d'administration avis et commentaires sur le financement et la gestion des activités et des projets de nature scientifique.

### **Comité des propriétaires fonciers**

Est chargé d'examiner et de commenter périodiquement les activités de programme qui intéressent les propriétaires fonciers, de relever les lacunes du programme concernant la vision, les buts et les objectifs ainsi que les possibilités qui s'offrent à la FMEO pour valoriser les membres et les propriétaires fonciers; de donner des avis pour les plans de communication annuels et les activités de transfert technologique afin d'en assurer l'efficacité et la pertinence, y compris les directives et recommandations proposées à l'intention des propriétaires fonciers.

### **Groupes de travail**

Des groupes de travail sont créés à des fins particulières et pour des périodes limitées. Ils donnent des avis et entreprennent des éléments particuliers du programme. Les administrateurs peuvent faire partie ou non des groupes de travail. Ceux-ci fournissent des commentaires particuliers aux chefs de projet ou aux équipes de projet. Ils sont également responsables, envers le Conseil d'administration, de s'assurer que les activités entreprises contribuent aux buts et objectifs du programme. Cependant, ils donnent des informations et des conseils du niveau du programme aux équipes de projet.

Les groupes de travail proposé pour la phase II sont les suivants :

#### **Forêts de démonstration**

Est chargé de donner des informations pour assurer l'uniformité et des activités liées aux sites de démonstration.

#### **Publications (et transfert technologique)**

Est chargé d'élaborer et de publier des documents, des rapports, des feuillets de renseignements, des pages Web et d'autres textes imprimés.

### **Ateliers**

Est chargé de contribuer à l'élaboration des ateliers (pour assurer la continuité de l'établissement des prix et de l'exécution) tout en atteignant les buts et objectifs du Programme de forêts modèles.

D'autres groupes de travail peuvent être créés en tant que de besoin. Ils peuvent porter sur les études scolaires (programmes d'études), la presse, la publicité.

### **Rôles et responsabilités**

#### **Partenariats**

Les partenariats en place se poursuivront. Quatre postes du Conseil d'administration sont encore occupés par des personnes issues du CMA, du SCF, du MRNO et de Domtar. Le principal changement apporté aux partenariats au cours des cinq dernières années réside dans le nombre de partenaires. Dans la proposition initiale de février 1992 figuraient 23 partenaires. Aujourd'hui, plus d'une centaine d'organisations, de personnes et d'entreprises sont partenaires. La liste initiale des partenaires participants s'est élargie à tout propriétaire foncier ou entreprise propriétaire d'un terrain dans la région. L'inscription de nouvelles organisations et personnes comme partenaires demeure un processus dynamique. De nouveaux partenaires viendront continuellement s'ajouter au cours des cinq prochaines années.

## **2) Forêt modèle du lac Abitibi**

### **Raison d'être**

La forêt modèle du lac Abitibi souhaite améliorer encore sa structure décisionnelle (en préparation de la phase II). Le Conseil d'administration devrait encourager la participation à tous les niveaux de la structure, tout en permettant la participation sélective en fonction de la disponibilité et de leurs intérêts pour la FMLA.

Pendant la phase II, où l'accent portera sur la mise en œuvre et l'aménagement forestier durable (AFD) et l'élaboration d'indicateurs locaux de l'AFD, il sera important de recourir aux compétences et aux ressources des partenaires. Ceux-ci détermineront où ils veulent concentrer leurs efforts et où ils seront les plus efficaces pour le Conseil d'administration.

Il faudrait prendre les décisions au bon niveau. Le Conseil d'administration a besoin de temps pour passer à l'aménagement forestier durable. En séparant les enjeux de durabilité forestière de niveau stratégique et les enjeux de la gestion commerciale, les partenaires pourront participer au forum ou à des forums qui porteront sur ce qui les préoccupe. Le Conseil d'administration conservera le pouvoir final de décision.

### **Conseil d'administration**

Un partenaire est une personne, une organisation, un groupe, une entreprise ou une institution qui a un intérêt direct, financier ou autre, pour le fonctionnement de la forêt modèle et qui a énoncé son attachement aux objectifs de la forêt modèle.

Le Conseil d'administration ou le partenariat pourront poursuivre leur expansion dans l'avenir. En se développant, leur capacité d'imprimer une orientation stratégique s'accroîtra. Les partenaires à ce niveau devraient s'intéresser à en apprendre davantage sur l'aménagement forestier durable et la forêt modèle devrait fournir des possibilités en ce sens. Cet apprentissage pourrait revêtir la forme de séminaires et d'exposés réguliers auxquels les administrateurs seront encouragés à participer.

Afin d'imprimer une orientation à la nouvelle structure, le Conseil d'administration se réunit trimestriellement pour prendre des décisions, comme approuver le plan de travail annuel.

Le Conseil d'administration reçoit des copies des comptes rendus des réunions du Comité de gestion et est membre des sous-comités.

Les nouveaux partenaires viennent s'ajouter à l'assemblée annuelle du Conseil d'administration. Cependant, les partenaires éventuels sont invités à assister à toutes réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un président chargé de conduire ses réunions. Le Conseil d'administration élit également un vice-président, qui remplace le président en son absence.

Le Conseil d'administration élit également le Comité de gestion lors de son assemblée annuelle.

### **Comité de gestion**

Le mandat d'un membre élu (par opposition à un membre nommé) du Comité de gestion est de deux ans, deux des quatre membres étant élus tous les ans en alternance afin d'assurer la continuité. Pour la première élection seulement, deux des membres hors cadre seront élus pour huit mois et un autre pour vingt mois afin d'établir l'alternance.

Ces membres occuperont les postes de direction suivants (ils sont les mêmes que ceux de l'actuel comité de direction) : président, vice-président et secrétaire-trésorier. L'élection de ces membres n'est pas liée à celle du président du Conseil d'administration mentionnée dans la rubrique consacrée à celui-ci. Le président du comité est membre du Conseil d'administration.

Ce comité est habilité à prendre des décisions commerciales et opérationnelles au nom de la forêt modèle et laisse au partenariat le soin d'en apprendre davantage et d'être disponible pour les sous-comités.

Le Comité de gestion se réunit tous les mois ou plus fréquemment si nécessaire, afin de donner tout le temps d'examiner les activités de la forêt modèle.

Les chefs de projet ne sont pas membres du Comité de gestion. Si un membre du Comité de gestion devient chef de projet, il est remplacé au sein du Comité de gestion.

### **Bureau de la forêt modèle**

Le Bureau de la forêt modèle est composé d'un directeur général, d'un gestionnaire de bureau et d'un agent des communications. Le Conseil d'administration envisage d'ajouter un poste de collecteur de fonds au Bureau. Le rôle du Bureau est de soutenir le Conseil d'administration et le Comité de la FMLA, y compris les comités du Programme. Le Bureau relève du Comité de gestion par l'entremise du directeur général.

Le Comité de gestion et ses groupes de travail inspirent notamment des critères suivants lorsqu'ils évaluent les propositions :

- Originalité des idées, méthodologie et signes de compréhension et de souci du problème abordé
- Pertinence aux buts et objectifs de la FMLA
- Arrimage avec les autres domaines de programme de la FMLA
- Clarté et focalisation, c'est-à-dire que les objectifs déterminés doivent être :
  - appropriés et propres au problème
  - atteignables
  - observables et/ou mesurables
- Contribution en espèces et en nature (le cas échéant), y compris potentiel de production de recettes
- Suffisance des ressources des enquêteurs (études, formation, installation, matériel)
- Applicabilité et utilisation des éléments à exécuter
- Recours à la main-d'œuvre et à l'équipement locaux ainsi que possibilités de formation
- Efficiencie

Le Conseil d'administration de la FMLA approuve les membres du Comité du Programme selon les recommandations faites par le Comité de gestion.

Les membres sont choisis en fonction des recommandations du Comité du Programme par l'entremise de son président. Cette démarche de faire aide à assurer un degré raisonnable de continuité et à maintenir de bonnes relations de travail au niveau du Comité.



La participation au Comité du Programme est renouvelable tous les deux ans. La moitié des membres sont nommés tous les deux ans en alternance pour assurer la continuité.

Chaque Comité du programme compte au moins un membre au Conseil d'administration qui le représente.

### **3) Forêt modèle de Long Beach**

#### **Rôles et responsabilités du Conseil d'administration**

Les informations suivantes décrivent les responsabilités générales des membres du Conseil d'administration envers l'organisation. Chaque administrateur reçoit un exemplaire des documents exposant les responsabilités associées à sa participation à la FMLB. Pour être orientés (le plus tôt après la tenue de chaque assemblée générale annuelle), les membres du Conseil d'administration sont informés de leurs rôles et des exigences de leurs fonctions.

La Long Beach Model Forest Society a adopté les statuts et règlements révisés le 6 juillet 1998. Les révisions ratifiées lors de l'assemblée générale extraordinaire comprenaient les changements dans ce qui suit : les catégories de membres; la structure du Conseil d'administration; le processus de décision du Conseil d'administration; la création d'un comité d'administration et la présidence du Conseil d'administration. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, en vertu des statuts et règlements révisés de la Society, un nouveau Conseil d'administration a choisi un président de la Society et formé un nouveau Comité d'administration.

#### **Conseil d'administration**

Les administrateurs de la FMLB sont les gardiens de l'organisation au sens de la *British Columbia Society's Act*, texte en vertu duquel la Society a été autorisée. Les responsabilités sont les suivantes : déterminer la mission et la finalité de l'organisation, choisir le directeur général ou le premier dirigeant, assurer une bonne planification, veiller à la suffisance des ressources, bien gérer les ressources, déterminer et suivre les programmes et les services, améliorer l'image de marque de l'organisation, faire office de cour d'appel et évaluer le rendement de la forêt modèle.

La Society compte des membres de six catégories parmi lesquels les administrateurs sont choisis, à savoir :

- gouvernement, y compris le gouvernement autochtone
- jeunes
- richesses naturelles
- ressources sociales et culturelles
- produits économiques et naturels
- membres hors cadre

Le Conseil d'administration compte 15 membres « ainsi que les autres membres qu'il peut désigner à l'occasion ». « Le mandat des membres du Conseil d'administration se poursuit jusqu'à la nomination et à l'élection de leurs successeurs lors de la première assemblée générale. » (Statuts révisés, 6 juillet 1998)

#### **Prise de décision par le Conseil d'administration**

Les administrateurs s'efforcent de prendre toutes les décisions par consensus, entente collective axée sur la vision, les buts et les objectifs de la Society.

#### **Président du Conseil d'administration**

Les administrateurs élisent un président à la première réunion du Conseil d'administration nouvellement élu et désigné. Il est également président de la Society, et à ce titre, membre du Comité d'administration.

### **Comité d'administration**

Les six membres du Comité d'administration sont élus (ou peuvent être désignés) parmi les administrateurs, dont le président du Conseil d'administration et le représentant du gouvernement des Premières nations. Le Conseil d'administration oriente et approuve les attributions du Comité d'administration.

Le Comité d'administration a pour mandat d'établir les politiques et procédures du Conseil d'administration, d'établir les groupes de travail, d'élaborer les mandats et processus des groupes de travail et des comités, d'examiner et de gérer les opérations courantes, notamment la politique administrative, la politique relative au personnel et la politique financière.

### **Groupe consultatif**

La forêt modèle de Long Beach tend vers l'établissement d'un groupe consultatif sélect. Le rôle tenu du Groupe consultatif (GC) sera de donner au Conseil d'administration des avis éclairés sur l'orientation de les enjeux et les possibilités de la FMLB. Le GC fera à la FMLB des commentaires sur les idées et concepts élaborés par le Conseil d'administration. Un aspect important de la participation du GC au fonctionnement de la forêt modèle sera la prise en compte de points de vue différents lors de l'établissement des orientations, objectivités et programmes de la FMLB.

Il est prévu que les membres du GC comprendront notamment des représentants du milieu universitaire, d'ONG et de l'industrie.

### **Groupes de travail de la forêt modèle de Long Beach**

Les groupes de travail élaborent et mettent en oeuvre des plans de travail pour les projets menés pendant la phase II de la stratégie du programme de la FMLB. Ils examinent les projets en cours et prévus en ce qui concerne les besoins et les objectifs déterminés dans la proposition de la phase II (révisée en mars 1998). Les groupes de travail sont chargés d'élaborer un financement novateur par des partenariats et des possibilités de financement stratégique par le Réseau de forêts modèles ainsi que de faire connaître leurs efforts et de les coordonner avec ceux des autres groupes de travail.

Groupes de travail de la forêt modèle de Long Beach

- 1) Groupes de travail de la communication, de l'éducation et du savoir naturalisé
- 2) Groupe de travail sur les applications forestières
- 3) Groupe de travail sur les critères et indicateurs
- 4) Groupe de travail sur le travail écologique traditionnel

## **4) Association de la forêt modèle McGregor (AFMM)**

### **Processus décisionnel**

À l'instar de la plupart des forêts modèles, le premier rôle décisionnel incombe au Conseil d'administration de l'AFMM. Celui-ci compte dix postes et quatre catégories de membres. Quatre administrateurs sont élus parmi la catégorie des gestionnaires. Celle-ci porte sur les organismes qui ont un pouvoir gestionnel juridique ou autorisé dans la région de McGregor. Comme tous les forêts modèles, la mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable sur le terrain est prioritaire pour l'AFMM. Les administrateurs, membres et gestionnaires sont essentiels pour s'assurer que le travail de l'AFMM reste pertinent et lié aux véritables enjeux de gestion. Deux administrateurs de la catégorie Recherche et technique et deux administrateurs de la catégorie Intérêt général sont élus. Il existe un poste d'administrateur de la catégorie des membres de soutien pour ceux qui sont intéressés à la recherche axée sur le financement entrant dans le mandat de l'AFMM. Le dernier administrateur est désigné par le Service canadien des forêts selon les ententes de la contribution en vigueur.

Le Conseil d'administration ne fonctionne pas isolément : il a recours à divers comités pour des conseils et des avis pour lui-même et le travail de l'AFMM. Les comités sont créés et dissous par le Conseil d'administration et les membres désignés sont issus du partenariat. Certains comités, comme le Comité consultatif du Programme (CCP), sont relativement permanents; d'autres sont formés en tant que de besoin

pour tâches ou des projets particuliers. Chaque comité a un cadre de référence, sa composition, ses attributions, son budget, son pouvoir décisionnel et le quorum nécessaire. Le CCP constitue l'état-major de l'AFMM. Il est chargé de citer des idées, d'étudier des enjeux, d'examiner les activités et les plans de travail et d'offrir des avis au Conseil d'administration et au personnel. Les comités relèvent du Conseil d'administration par l'entremise du président ou de la personne qu'il désigne. L'AFMM compte également un comité des partenariats, formé de représentants des 33 partenaires de l'AFMM qui discutent d'enjeux et examinent les plans de travail de l'AFMM.

### **Domaines d'action**

L'AFMM s'emploie à élaborer un système de planification de l'aménagement forestier durable (AFD). Ce système, appelé le mode McGregor d'AFD, repose sur les projets et les activités de quatre domaines d'action, à savoir recherche, planification de scénarios, aide à la planification stratégique et opérationnelle ainsi qu'indicateurs et gestion adaptée.

Une filiale, appelée le McGregor Resource Analysis Group, a été formée pour valider les extrants validés de l'AFMM sur le marché et les appliquer dans des situations réelles. La filiale aide également à produire des recettes pour poursuivre la recherche-développement élargie de l'AFMM.

## **5) Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve**

Les groupes suivants sont associés aux processus décisionnels :

### **Groupes des valeurs**

Le Comité de la phase II a reconnu une nécessité permanente de petits groupes de valeurs, ou caucus. Ces groupes font avancer leurs valeurs particulières, définissent les points de divergence avec d'autres valeurs et constituent des groupes de pression pour faire en sorte que l'importance appropriée soit accordée à une valeur particulière. Les groupes des valeurs sont encouragés à se rencontrer en tant que de besoin.

### **Groupes de travail/Groupes de règlement des différends**

Les groupes de travail suivants sont proposés dans la phase II :

- 1) Groupe des systèmes d'aide à la décision
- 2) Groupe de la coupe de bois à des fins domestiques
- 3) Groupe des critères et indicateurs
- 4) Groupe de l'éducation
- 5) Groupe de la sensibilisation et de la participation du public
- 6) Groupe du règlement des différends concernant la marte des pins
- 7) Groupe consultatif public du plan d'exploitation quinquennal

Les groupes de travail sont axés sur des enjeux et se réunissent pour examiner des préoccupations particulières et chercher des solutions. Un président permanent sera désigné. Les groupes de travail relèvent généralement du Groupe de gestion qui suit leurs travaux. Le directeur général anime les réunions.

Des membres du public assistent et participent régulièrement aux réunions de ces groupes, notamment du Groupe consultatif public du plan d'exploitation quinquennal, du Groupe de la coupe de bois à des fins domestiques, du Groupe de l'éducation et du Groupe de la sensibilisation et de la participation du public. La plupart des groupes de travail sont formés de personnes et d'organisations qui ne sont pas représentées au Groupe de gestion. L'un des groupes, le Comité de gérance de la communauté de Pasadena, mis sur pied par les soins de la FMOTN, a créé un programme distinct de promotion de la gérance environnementale autour de la collectivité de Pasadena. Il espère faciliter la création de groupes semblables pour d'autres collectivités de la province.

### **Groupe de gestion**

Le Groupe de gestion est le principal organe décisionnel. Les groupes de travail et les comités d'examen des propositions relèvent du Groupe de gestion. Celui-ci est actuellement formé de 12 partenaires : Service forestier de Terre-Neuve, Abitibi-Price Inc., Division des espèces sauvages, Corner Brook Pulp and Paper Ltd, Association des trappeurs de Terre-Neuve et du Labrador, WestViking College: Centre for Forest and Environmental Studies, Sir Wilfrid Grenfell College, parc national de Gros-Morne, ministère des Pêches, ville de Corner Brook, Humber Arm Environmental Association Inc. (ACAP) et Service canadien des forêts. Le Groupe de gestion collabore avec le Conseil d'administration pour l'embauche du personnel. Les employés sont responsables envers le directeur général, lequel est responsable envers le Groupe de gestion.

Le directeur général a été chargé d'entamer des discussions avec trois autres partenaires éventuels : Greater Humber Ministerial Association, Natural History Society et Corner Brook Labour Council.

### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a été créé à cause des impératifs juridiques liés à la formation d'une compagnie. Au cours de la phase I, le Conseil d'administration a été considéré comme le décideur final dans l'hypothèse où le Groupe de gestion n'aurait pu s'entendre. Le Conseil d'administration se réunit régulièrement et fournit avis et orientations par l'entremise du directeur général, du président du Groupe de gestion et de son représentant au sein du Groupe de gestion.

Un rôle plus proactif pour le Conseil d'administration est prévu dans la phase II. Il a été demandé au directeur général de maintenir une vigoureuse ligne de communication avec tous les administrateurs. Pendant la phase II, le Conseil d'administration a rempli les fonctions suivantes :

- 1) assurer la responsabilité juridique de la FMOTN;
- 2) fournir aide et avis au Groupe de gestion;
- 3) veiller à ce que les gestionnaires des ressources et les habitants de l'ouest de Terre-Neuve jouent un rôle efficace dans le processus décisionnel qui les concerne et qui concerne les ressources de l'ouest de Terre-Neuve;
- 4) assurer que des ressources humaines et pécuniaires suffisantes soient disponibles pour les programmes de la forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve;
- 5) arbitrer les différends.

### **Finalité de la Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve**

La FMOTN vise à élaborer et mettre en évidence des techniques de gestion intégrée des ressources et des façons novatrices de faire participer le public au fur et à mesure que la proposition de la forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve est affinée.

Afin de mettre en oeuvre un plan de gestion intégrée des ressources, il faudra de bonnes recherches scientifiques et des lois appropriées et prendre dûment en compte un vaste éventail d'intérêts et de valeurs, y compris la nécessité de maintenir une forêt fonctionnelle économiquement viable, les facteurs sociaux, les traditions culturelles, l'esthétique, les loisirs, la biodiversité, la qualité de l'eau et le maintien d'un environnement sain.

### **Intervenants ou intérêts à représenter**

Le Groupe de travail sera formé de représentants de chacun des partenaires. À l'heure actuelle, il comprend le représentant des partenaires suivants :

- 1) Corner Brook Pulp and Paper Limited
- 2) Abitibi-Price Inc.
- 3) Service forestier de Terre-Neuve
- 4) Division des espèces sauvages
- 5) Ville de Corner Brook
- 6) Humber Environment Action Group
- 7) CFES, West Viking College

Le Groupe de gestion peut, à n'importe quel moment, être élargi avec l'assentiment des membres (voir ci-dessous).

Lorsqu'il décide s'il doit accroître le nombre de ses membres, le Groupe de gestion prend en compte les points suivants :

- 1) la nature de l'intérêt représenté par l'accroissement proposé du nombre de membres;
- 2) la question de savoir si l'intérêt :
  - est déjà représenté par un membre;
  - est autrement représenté de façon significative;
  - pourrait être représenté de façon significative par une autre forme de participation — observateur, présentation au sein d'un Groupe de travail, participation à un atelier, etc.;
- 3) la question de savoir si un groupe ou une personne s'est offert pour représenter cet intérêt, souhaite le faire ou pourrait apporter une contribution significative au projet de la forêt modèle;
- 4) l'équilibre permanent entre les représentants de l'intérêt et entre la représentation et l'efficacité.

Un siège vacant sera maintenu tout au long du projet de forêt modèle pour signaler l'engagement du Groupe de gestion à accroître le nombre de ses membres, compte tenu de ses facteurs (ci-dessus) et pour conduire ses affaires et entreprendre ses activités ouvertement avec toutes les possibilités de participation significative.

#### **Structure du processus et représentations**

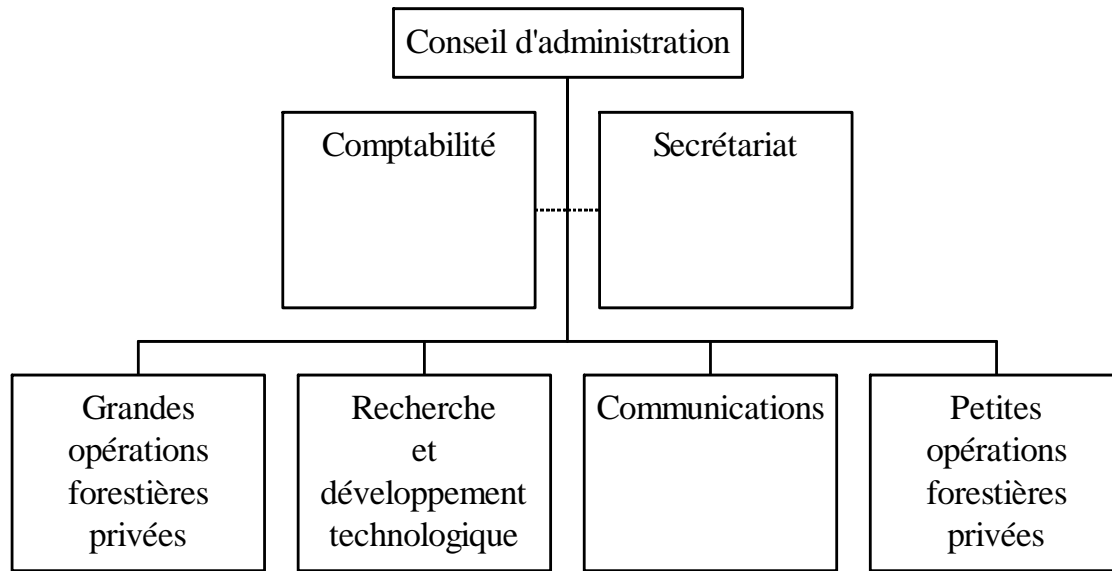
Un membre de chaque intérêt ou intervenant représenté au sein du Groupe de gestion considéré comme membre consensuel. Chaque intérêt ou intervenant peut désigner un remplaçant du membre consensuel pour cet organisme ou cette organisation. Des représentants supplémentaires de chaque intérêt ou intervenant peuvent être présents aux réunions en tant que de besoin. Des observateurs peuvent être nommés comme permanents aux réunions du Groupe de gestion s'ils sont accompagnés d'un membre avec l'assentiment du Groupe de gestion.

Le Groupe de gestion juge essentiel l'exécution de son mandat, car il lui donne l'occasion de participer pleinement au processus décisionnel d'intérêts ou de groupes particuliers et du grand public. La participation significative peut supposer tout un éventail de forums, de mécanismes et de processus et la nécessité d'aide professionnelle, selon la nature des enjeux abordés et l'intérêt suscité, y compris :

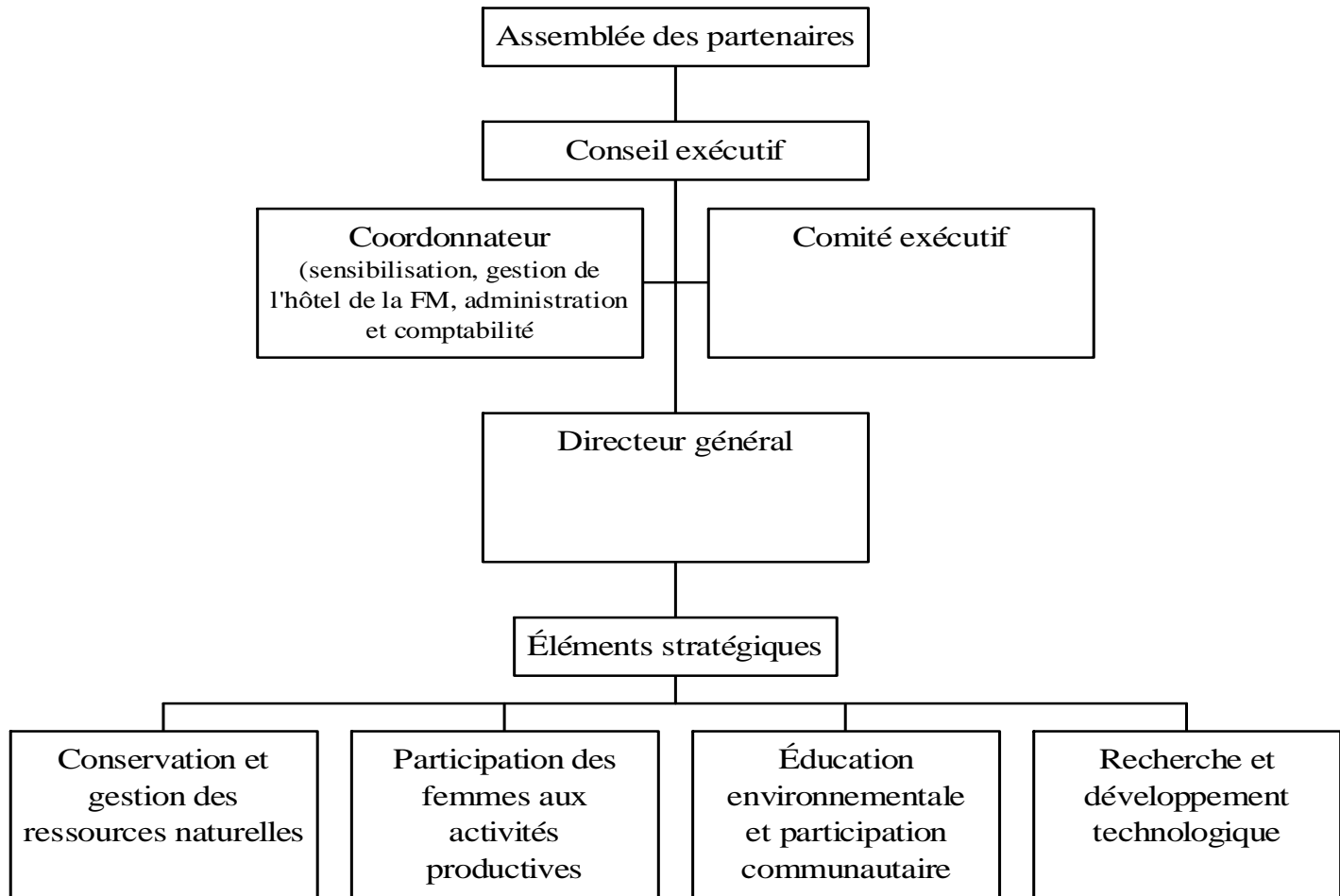
- 1) la communication par les médias pour diffuser la finalité et les objectifs de la FMOTN, sa structure, son fonctionnement et de ses activités;
- 2) des ateliers, des séances d'information, des réunions et des rencontres communautaires pour permettre au Groupe de gestion d'informer et de s'informer sur les préoccupations et les intérêts de groupes particuliers, d'intérêts spéciaux et du grand public, ainsi que pour déterminer la nature de la participation ultérieure appropriée, selon l'enjeu;
- 3) le Groupe de gestion peut établir des groupes de travail chargés de certaines tâches pour faire aider à atteindre ses objectifs. Le Groupe de travail doit préciser le cadre de référence et les échéanciers des tâches à exécuter par les groupes de travail.

## Annexe « B » : Organigrammes

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORÊT MODÈLE DU BAS-ST-LAURENT

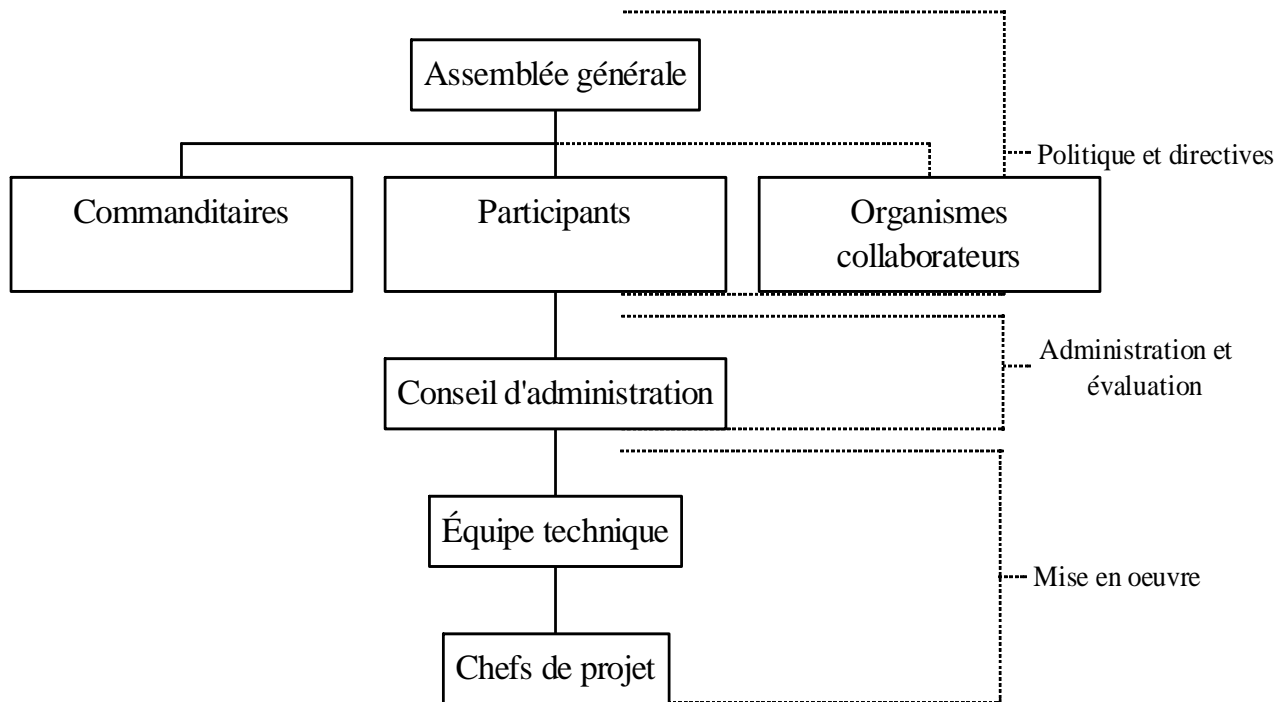


# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORÊT MODÈLE DE CALAKMUL

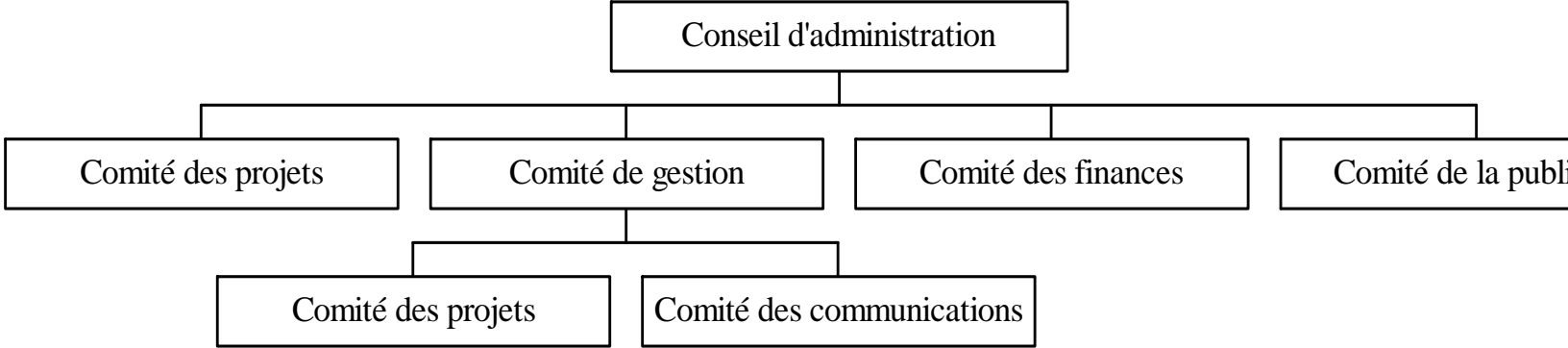




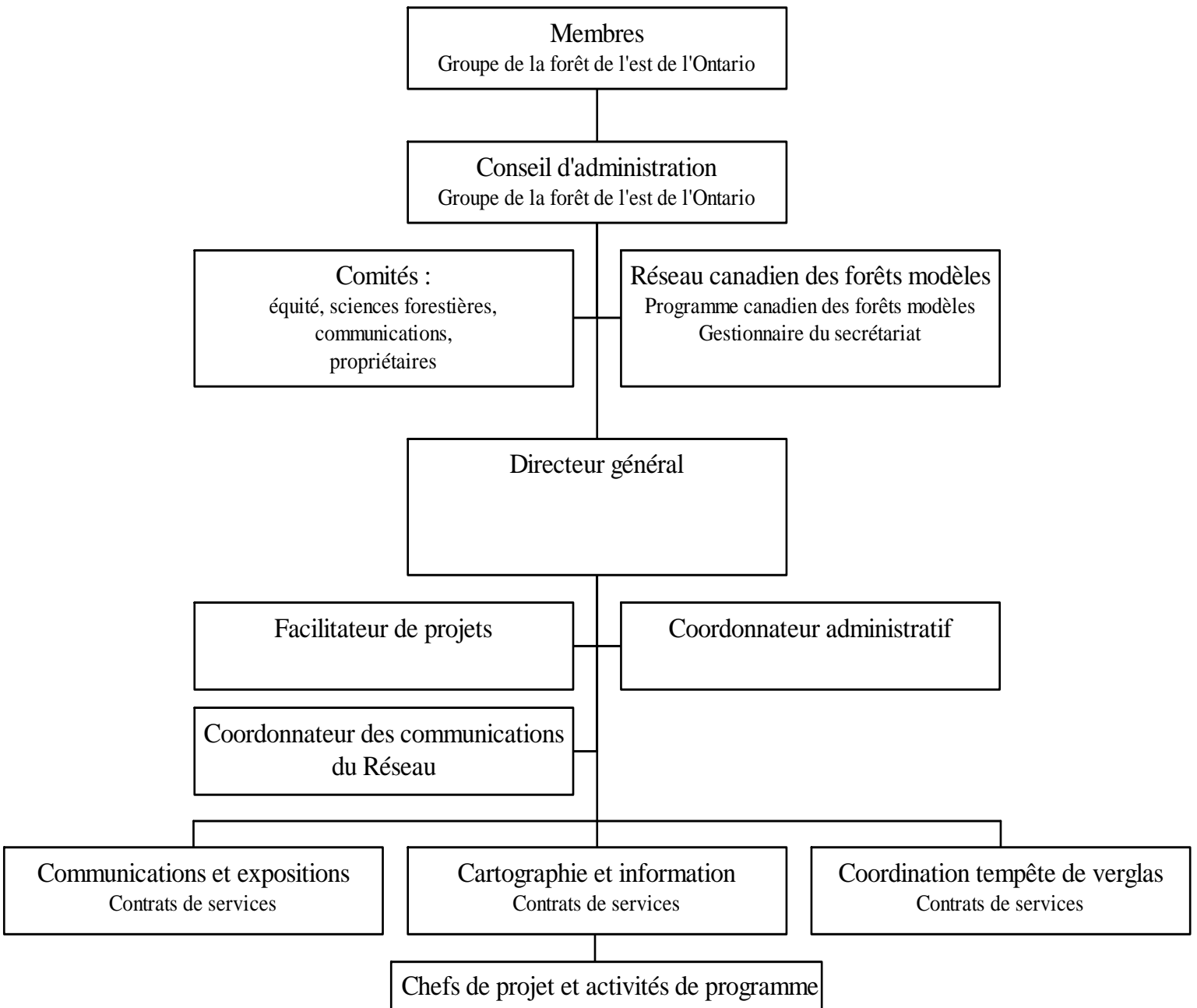
# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORÊT MODÈLE DE CHIHUAHUA



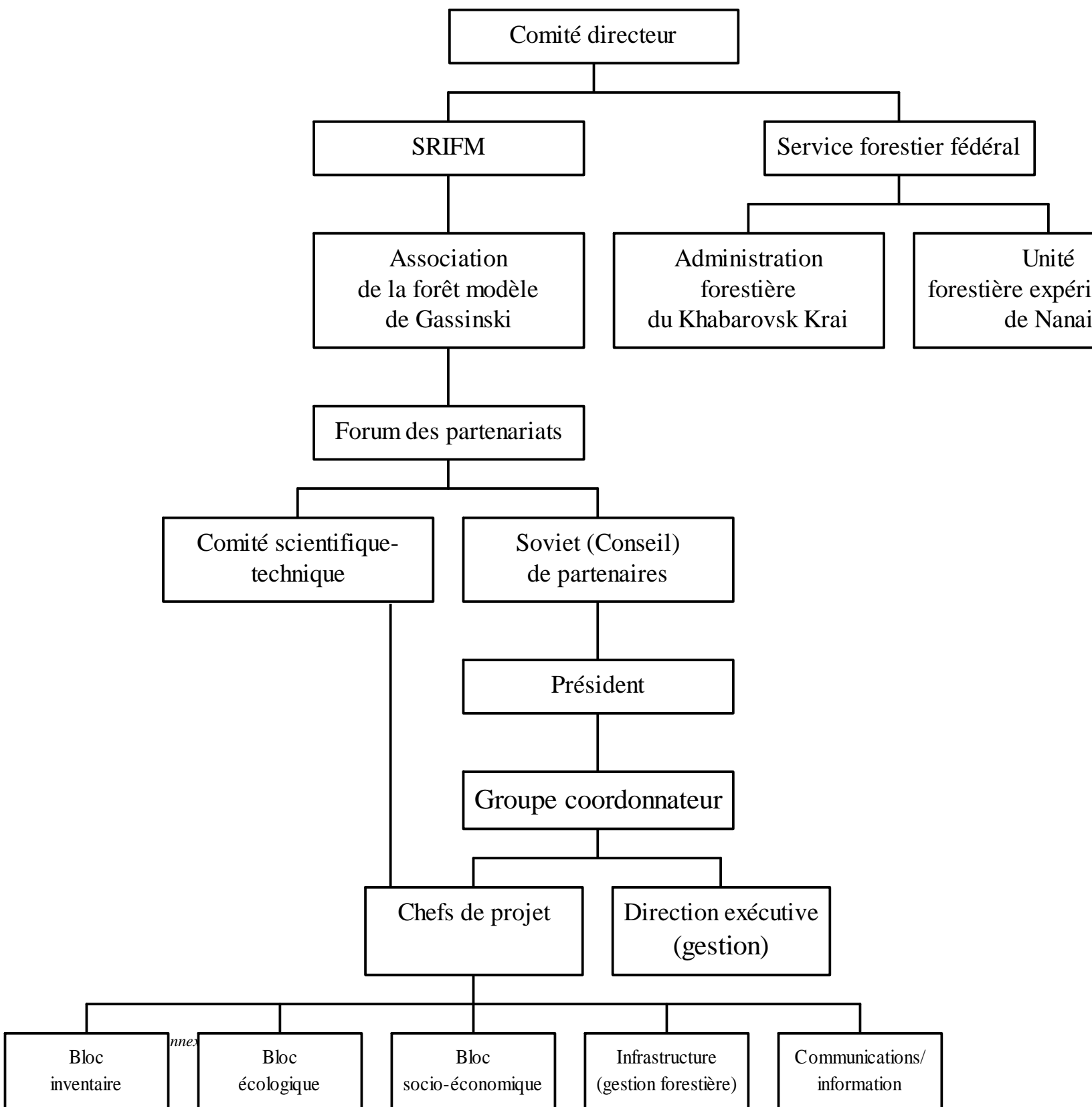
# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORÊT MODÈLE DE CHILOÉ



# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORÊT MODÈLE DE L'EST DE L'ONTARIO



# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORÊT MODÈLE DE GASSINSKI





## **Annexe C : Liste des partenariats/membres**

### **Partenariat de la forêt modèle de Calakmul**

- SEMARNAP (ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Pêches)
- INE (Institut national d'écologie)
- INI (Institut national des affaires indigènes)
- Gouvernement de l'État
- Municipalité de Calakmul
- CIRAF (Conseil international pour la recherche en agroforesterie)
- RBC (Réserve de la biosphère de Calakmul)
- CRASX (Conseil régional agricole et de services de Xpujil)
- Asociación de Apicultores Indígenas (apiculteurs indigènes)
- Asociación La Fuerza de trabajo (ressources en main-d'oeuvre)
- Asociación Pimenteros Indígenas (agriculteurs)
- Ejido Alvaro Obregón

### **Partenariat de la forêt modèle de Chihuahua**

- SEMARNAP (ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Pêches)
- Gouvernement de l'État de Chihuahua (ministères du Développement rural, du Développement urbain et de l'Écologie et de l'Éducation et Office du tourisme)
- INIFA (Institut national de recherches en foresterie et en agriculture)
- PRONASOL (Programme national de solidarité)
- FONAES (Programme national de reboisement)
- Université autonome de Chihuahua (UACH)
- Université autonome de Mexico
- Corporations des techniciens en sciences forestières
- INI (Institut national des affaires indigènes)
- US National Parks Service
- US National Riparian Zones Team
- Municipalité de Bocoyna
- CECYT (Centre d'éducation, de formation et de technologie)
- CONAFE (Commission nationale pour la promotion de l'éducation)
- IMSS (Institut mexicain de la sécurité-solidarité sociale)
- 7 ejidos et 3 groupes communautaires

## **Partenariat de la forêt modèle de Foothills**

- Ministère du Développement économique et du Développement de l'industrie touristique de l'Alberta
- Ministère de l'Environnement de l'Alberta
  - Centre de formation en environnement
  - Groupe de formation en gestion forestière (ETC)
  - Service des terres et des forêts
  - Service des ressources naturelles (poisson et espèces sauvages)
  - Service des ressources naturelles (Parcs)
  - Parc provincial William A. Switzer
- Alberta Forest Products Association
- Alberta Newsprint Limited
- Alberta Registered Professional Foresters Association
- Première nation d'Alexis
- Bandaloop Landscape Ecosystem Services
- Blue Ridge Lumber (1981) Limited
- Association canadienne des producteurs pétroliers
- Patrimoine canadien, Parcs Canada
- Parc national Jasper
- Institut forestier du Canada
  - Section des Rocheuses
- Cardinal River Coals Limited
- Forêt modèle de Chihuahua
- ESRI Canada
- FEESA - An Environmental Education Society
- Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC) Société Forintek Canada
- Fox Creek Development Association
- Gregg River Resources Limited
- Ressources naturelles Canada
  - Service canadien des forêts
- Natural Resources Conservation Board
- Northern Alberta Institute of Technology
  - School of Resources and Environmental Management
- Nova Gas Transmission Limited
- Obed Mountain Coal Limited
- Rocky Mountain Fly-Fishing Club
- Sunpine Forest Products Limited
- The Forestry Corporation
- Ville d'Edson
- Ville de Grande-Cache
- Ville de Hinton
- Truite atout du Canada
  - Section de Yellowhead
- Université de l'Alberta (Facultés de formation permanente et des ressources renouvelables et Département d'anthropologie)
- Weldwood Canada Limited
  - Division de Hinton
  - Weyerhaeuser Canada Limited

## **Partenariat de la forêt modèle de Chiloé**

- Ministère de l'Agriculture
- INFOR (Institut de foresterie)
- CONAF (Société nationale des forêts)
- INDAP (Institut de développement agricole)
- Église catholique
- Communauté huilliches Buta Wuapi Chilhué
- ONG (Centre des études technologiques)
- ONG (Conseil chilien de protection des forêts)
- Turismo Pehuén (compagnie touristique privée)
- Propriétaires fonciers privés
- Municipalités de Castro, Chonchi, Puqueldón, Queilen et Quellón

### **Partenariat de la forêt modèle de Gassinski**

- Administration de la foresterie du Khabarovsk Kraï (Service fédéral des forêts)
- Administration des ressources naturelles du Khabarovsk Kraï
- Institut de recherche forestière d'Extrême-Orient
- Institut des problèmes d'eau et d'écologie
- Entreprise d'inventaire forestier d'Extrême-Orient
- Direction d'Extrême-Orient de l'Institut de gestion des espèces sauvages
- Unité de forêt expérimentale de Nanai (Administration de la foresterie du Khabarovsk Kraï)
- Administration du Nanaiski Raion
- Association des peuples indigènes du Nord
- Université d'État des sciences et des technologies
- Villes de Trotskoe, Dada, Sinda, Maiak, Arsenlevo, Lidoga et Dubovyi Mys
- Industrie forestière privée (entreprises de récolte et de transformation)
- Lesnichestva de la région (clubs forestiers et écologiques d'étudiants)
- Association des producteurs de produits forestiers non ligneux



## **Partenariat de la forêt modèle de McGregor**

- Conseil de recherche de l'Alberta
- Ministère de l'Environnement et des Parcs de la C.-B.
- Ministère des Forêts de la C.-B.
- Institut forestier du Canada (Section de caribou)
- Ville de Prince George
- Syndicat des communications, de l'énergie et du papier
- Collège de New Caledonia
- Cortex Consultants Incorporated
- Environnement Canada
- Federation of BC Naturalists
- Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC)
- Pêches et Océan Canada
- Forest Alliance of BC
- Forest Education BC
- Forests for the World Commission
- Forintek
- Musée régional de Fraser-Fort George
- Société historique Giscome Portage
- IWA Canada
- Bande indienne de Lheidli Tenneh
- McClain Forest Company Limited
- Ressources naturelles Canada : Service canadien des forêts
- Northwood Incorporated
- Outdoor Recreation Council of BC
- Paprican
- R. Keith Jones and Associates Limited
- District scolaire n° 57 : Prince George
- Tourism Prince George
- Université de la Colombie-Britannique
- Université du Nord de la C.-B.
- Venture Forestry Consulting Incorporated

## **Partenariat de la forêt modèle du Papillon Monarque (Mariposa Monarca)**

- SEMARNAP (ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Pêches)
- Agence forestière de l'État de Michoacan
- PROBOSQUE (Agence forestière de l'État de Mexico)
- 22 municipalités
- ONG Alliance d'ejidos et de collectivités
- Association CNC (collectivités locales)
- Association de petits propriétaires privés
- Rexcel (compagnie privée)
- PROFORO (compagnie privée)
- Association des ejidos Gral Emiliano Zapata

*Institutions invitées aux réunions extraordinaires (pourraient être considérées comme des institutions affiliées)*

- INI (Institut national des affaires indigènes)
- Réserve de la biosphère Papillon Monarque
- Unité de coordination du développement régional

## **Partenariat de la forêt modèle de Prince Albert**

- Service canadien des forêts
- Institut forestier canadien, Section de la Saskatchewan
- Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan
- Bande indienne de Lac-la-Ronge
- Nation crie de Montreal Lake
- Grand conseil de Prince Albert
- Parc national de Prince Albert
- Environnement et Gestion des ressources Saskatchewan
- Village de villégiature de Candle Lake
- Weyerhaeuser Canada Limited (Division de la Saskatchewan)

## **Annexe D : Activités menées dans le cadre de programmes et de projets**

### **Projets de la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent**

- Gestion des cours d'eau
- Stabilisation des emplois forestiers
- Modèles de gestion collective et individuelle des espèces sauvages
- Agriculture en métayage
- Gestion du territoire
- Choix des métayers
- Métayers en tant qu'entrepreneurs
- Gestion collective des ressources
- Sources de revenu des métayers
- Résultats

### **Projets de la forêt modèle de Calakmul**

- Administration et organisation
- Plantations forestières
- Entretien des plantations forestières
- Rétablissement et amélioration des locaux de la forêt modèle de Calakmul
- Diffusion et promotion du programme BMC
- Programme des femmes
  - Diversification agricole
  - Amélioration technologique des pratiques de l'agriculture organique
  - Écotourisme communautaire
  - Développement de l'artisanat
- Évaluation et surveillance
- Fourniture des technologies appropriées au Centre apiaire
- Sensibilisation à l'environnement
- Promotion de programmes de formation pour les techniciens en sciences forestières
- Station faunique et floristique

## **Projets de la forêt modèle de Chihuahua (1999-2000)**

- Rétablissement écologique
- Programmes d'aménagement forestier durable (en fonction du bois)
  - Analyse et examen communautaires de programmes d'aménagement forestier durable
  - Pépinière et reboisement
  - Diagnostic des matières premières industrielles
- Zones riveraines et protection de la biodiversité
  - Gestion et rétablissement de zones riveraines
  - Protection de la biodiversité
- Communication, formation et sensibilisation à l'environnement
- Écotourisme communautaire
- Promotion des activités économiques
  - Agriculture et élevage
  - Pisciculture
- Critères et indicateurs

## **Projets de la forêt modèle de Chiloé (1998)**

- Sentiers forestiers de Hullinco et Puchilco
- Produits maraîchers, plantes forestières et vannerie traditionnelle
- Conservation de la biodiversité et matériel génétique indigène
- Sauvetage des techniques de vannerie
- Formation à la production et à la commercialisation de l'artisanat
- Plantes médicinales forestières traditionnelles
- Mise sur pied d'activités en foresterie durable, province de Chiloé
- Élaboration et production de Gevuina avellana (noisette du Chili)
- Sensibilisation des diffuseurs ruraux à l'environnement
- Bosqueduca : Élaboration d'une base pédagogique pour la forêt modèle de Chiloé
- Évaluation des techniques Ulex européennes d'ensilage et de compostage
- Élaboration de matériel pédagogique sur les pommes de terre indigènes
- Ateliers sur la menuiserie et reboisement en essences indigènes
- Production et commercialisation du charbon végétal

## Projets de la forêt modèle de Cispus (1996)

- Vente de bois 20/35
- Vente de bois de Walupt-Cispus
- Recherche sur le Matsutake américain
- Domestication de plantes médicinales indigènes : Étude de cas sur la valériane de Sitka
- Planification de l'habitat de la Chèvre des Rocheuses
- Surveillance des loisirs
- Établissement d'une capacité SIG pour la zone de gestion adaptée
- Projet de surveillance de la végétation
- Méthodes de surveillance de champignons et de plantes rares
- Projet de surveillance de vertébrés
- Recherche sur l'airelle
- Effets psychologiques sur les événements en bassin versant
- Étude sur le xérophylle
- Étude sur les arbres de Noël
- Développement structural des peuplements
- Effets des éclaircies commerciales dans les réserves riveraines sur les cours d'eau non producteurs de poisson
- Reproduction de la Chouette tachetée septentrionale
- Ressources visuelles
- Tendances de la population de *Hydrotheria Venosa*
- Réaction aux éclaircies commerciales par la fermeture de la voûte forestière
- Survie des arbres retenus pour le brûlage extensif dans les unités de récolte de régénération
- Développement structural des peuplements dans les unités d'éclaircie commerciale
- Fréquentation des oiseaux dans les peuplements traités et non traités
- Effet des systèmes d'exploitation par abatteuse-empileuse et débusqueuse sur les sols
- Effets de la coupe commerciale sur les réserves riveraines
- DEMO (Demonstration of Ecosystem Management Options)
- Vente de bois de Lodgeberry

## **Projets de la forêt modèle de l'est de l'Ontario (1999-2000)**

- Ateliers des propriétaires fonciers
- Forêts de démonstration
- Services de cartographie
- Centre d'information sur les forêts
- Biodiversité : base de données
- Biodiversité : réseau d'observation
- Biodiversité : guide des propriétaires fonciers
- Urbanisme
- Entreprises forestières
- Aspects financiers de la gestion des biens
- Communication et sensibilisation
- Gestion scientifique
- Critères et indicateurs
- Recherche sur la tempête de verglas
- Rapport sur l'état des forêts
- Promotion de l'équité
- Collecte de fonds
- Membres
- Partenariat d'Akwesasne

## **Projets de la forêt modèle du lac Abitibi**

- Critères et indicateurs
  - Évaluation des indicateurs du projet d'aménagement forestier durable de la Coopérative des sciences écosystémiques forestières
- Recherche et systèmes d'information sur les écosystèmes
  - Innovation dans les pratiques d'aménagement forestier
  - Étude des espèces sauvages
  - Modélisation et collecte de données
- Valeurs socio-économiques
- Sensibilisation
- Utilisation traditionnelle des forêts
- Tourisme

## **Projet de la forêt modèle de Long Beach**

- ☐ Ressources aquatiques
- ☐ Communications
  - ☐ Collectivités et stratégies
  - ☐ Centre et programmes d'interprétation
  - ☐ Textes et publications
  - ☐ Transfert technologique
- ☐ Systèmes d'aide à la décision
- ☐ Processus écologiques
- ☐ Sensibilisation
- ☐ Premières nations
- ☐ Pratiques forestières
  - ☐ Techniques et pratiques alternatives/modifiées
  - ☐ Inventaire
- ☐ Participation du public
- ☐ Socio-économie

## **Projets de la forêt modèle du Manitoba (1999-2000)**

- ☐ Gestion fondée sur les écosystèmes
- ☐ Indice et évaluation de la compaction des sols
- ☐ Perturbation naturelle
- ☐ Diversité génétique de l'Épinette noire
- ☐ Atelier sur les critères et indicateurs
- ☐ Soutien et déplacements
- ☐ Prix d'excellence
- ☐ Comité de gestion de l'original
- ☐ Modèle archéologique
- ☐ Green Kids
- ☐ Forest-Ed Program
- ☐ Boisé de Pinawa
- ☐ Atelier sur les produits forestiers spécialisés
- ☐ Soutien aux communications
- ☐ Envirothon du Manitoba
- ☐ Portes ouvertes pour la collectivité
- ☐ Agents des communications
- ☐ Étude des terres des Premières nations
- ☐ Projet dérivé de l'étude sur les terres
- ☐ Possibilités pour la collectivité
- ☐ Microséries télévisées
- ☐ Rappels quotidiens aux étudiants
- ☐ Sensibilisation dans un site Web
- ☐ Sensibilisation interculturelle
- ☐ Formation aux produits forestiers spéciaux
- ☐ Écotourisme de la forêt modèle Papillon Monarque (Mariposa Monarca)

## **Projets de la forêt modèle Papillon Monarque (Mariposa Monarca) (1999-2000)**

- Écotourisme
- Gestion intégrée des ressources humaines
- Développement communautaire
- Administration
- Évaluation et surveillance

## **Projets de la forêt modèle de Prince Albert (1999-2000)**

- Santé des écosystèmes
  - Impacts du défonçage et de la remise en place de la matière organique sur les abords et les chaussées
  - Gestion des zones riveraines
  - Modèle d'aide à la décision concernant la tordeuse du bourgeon de l'épinette
  - Essences exotiques (envahissantes)
  - Indicateurs aquatiques de la santé et de l'écosystème
  - Groupe consultatif local (étude de cas sur un écosystème modifié)
- Valeurs et avantages forestiers
  - Formation en vue de possibilités d'emploi ou d'affaires
  - Pratiques novatrices d'aménagement forestier
  - Valeurs de la forêt modèle de Prince Albert
- Gestion intégrée des ressources
  - Planificateur de la gestion intégrée des ressources
  - Aide à la gestion intégrée des ressources
  - Stratégie de mise en oeuvre et élaboration d'outils SIG
  - Transfert technologique
- Communications et échange de connaissances
  - Sites
  - Ateliers
  - Outils médiatiques
  - Communications avec le public
  - Communications avec les partenaires
  - Communications avec les groupes de travail
- Indicateurs locaux
  - Indicateurs sociaux de la durabilité pour des collectivités humaines choisies
  - Test des protocoles d'échantillonnage des indicateurs



## **Annexe E : Répertoire des sites Web**

### **Forêts modèles américaines**

| <i>Nom de la forêt modèle</i> | <i>Emplacement (État)</i> | <i>Site Web</i>  |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| Applegate                     | Oregon                    |  |
| Cispus                        | Washington                | <a href="http://www.tcoe.trinity.k12.us/jveev/Cispus/home.htm">www.tcoe.trinity.k12.us/jveev/Cispus/home.htm</a> |
| Hayfork/Shasta-Trinity        | Californie                |  |

### **Forêts modèles canadiennes**

| <i>Nom de la forêt modèle</i> | <i>Emplacement (province)</i> | <i>Site Web</i>  |
|-------------------------------|-------------------------------|--|
| Bas-Saint-Laurent             | Québec                        | <a href="http://www.globetrotter.net/fmbsl">www.globetrotter.net/fmbsl</a>   |
| Est de l'Ontario              | Ontario                       | <a href="http://www.eomf.on.ca">www.eomf.on.ca</a>                           |
| Foothills                     | Alberta                       | <a href="http://www.fmf.ab.ca">www.fmf.ab.ca</a>                             |
| Fundy                         | Nouveau-Brunswick             | <a href="http://www.fundymodelforest.net">www.fundymodelforest.net</a>       |
| Lac Abitibi                   | Ontario                       | <a href="http://www.lamf.net">www.lamf.net</a>                               |
| Long Beach                    | Colombie-Britannique          | <a href="http://www.lbmf.bc.ca">www.lbmf.bc.ca</a>                           |
| Manitoba                      | Manitoba                      | <a href="http://www.manitobamodelforest.net">www.manitobamodelforest.net</a> |
| McGregor                      | Colombie-Britannique          | <a href="http://mcgregor.bc.ca">mcgregor.bc.ca</a>                           |
| Nova Forest Alliance          | Nouvelle-Écosse               | <a href="http://www.NovaForestAlliance.com">www.NovaForestAlliance.com</a>   |
| Prince Albert                 | Saskatchewan                  | <a href="http://www.pamodelforest.sk.ca">www.pamodelforest.sk.ca</a>         |
| Cree de Waswanipi             | Québec                        |  |
| Ouest de Terre-Neuve          | Terre-Neuve                   | <a href="http://www.wnmf.com">www.wnmf.com</a>                               |

### Forêts modèles chiliennes

| <i>Nom de la forêt modèle</i> | <i>Emplacement (province)</i> | <i>Site Web</i> |
|-------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| Chiloé                        |                               |                 |

### Forêts modèles japonaises

| <i>Nom de la forêt modèle</i> | <i>Emplacement (préfecture)</i> | <i>Site Web</i> |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Hokkaido                      | Préfecture d'Hokkaido           |                 |
| Kochi                         | Préfecture de Kochi             |                 |

### Forêts modèles mexicaines

| <i>Nom de la forêt modèle</i>           | <i>Emplacement (État)</i> | <i>Site Web</i> |
|---|---------------------------|-----------------|
| Calakmul                                | Campeche                  |                 |
| Chihuahua                               | Chihuahua                 |                 |
| Papillon Monarque<br>(Mariposa Monarca) | Michoacan                 |                 |

### Forêt modèle russe

| <i>Nom de la forêt modèle</i> | <i>Emplacement</i> | <i>Site Web</i> |
|-------------------------------|--------------------|-----------------|
| Gassinski                     | Kabarovsk          |                 |